

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014**

**Le onze décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.**

**Date de convocation : 4 décembre 2014**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 12**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, M. COURREAUD, M. DEBART, M. DEFRANCE, Mme XANS**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme SAINTE LUCE ayant donné pouvoir à M. COURREAUD**

**M. RIPES ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**Absente excusée :**

**Mme TRIBAUDEAU ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL (pouvoir non retenu car donné à Monsieur DUMONTEUIL et arrivé postérieurement à celui de Mme SAINTE-LUCE)**

**Absentes :**

**Mme COMBALBERT, Mme CHARVET**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.**

**Madame XANS est désignée secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014.

Monsieur Debart demande deux corrections de frappe : dans le point sur la commission information/communication, lire « l'affiche » et non « la fiche » ; dans la commission voirie, lire « essuyé » et non « essayé ».

Madame Camut rebondit sur les propos de Mme Combalbert au sujet de la gratuité de l'école, en précisant que les TAP relèvent d'une activité périscolaire et ne sont donc pas obligatoirement soumises au principe de gratuité. Il est rappelé qu'il avait été dit que, pour l'année scolaire en cours, le Conseil Municipal avait décidé que les Temps d'Activité Périscolaire ne feraient pas appel à une participation financière des familles mais que la question serait éventuellement réétudiée pour l'avenir, en fonction des investissements à prévoir.

Monsieur Courreaud dit qu'il y a des précautions à prendre sur la communication des décisions prises par le Conseil Municipal, car les bruits courent vite. Monsieur le Maire rappelle que l'idée de faire éventuellement participer les familles avait été évoquée en réunion avec les parents d'élèves.

Monsieur Courreaud précise que les travaux à prévoir « au tennis » concernent le club-house et non les courts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014, avec les observations portées ci-dessus.

### **Attribution du marché de travaux pour la 3<sup>o</sup> tranche des travaux d'aménagement du bourg.**

Monsieur le Maire rappelle que le 24 octobre 2014, une consultation a été lancée pour la 3<sup>o</sup> tranche des travaux d'aménagement du bourg.

Le 17 novembre 2014, il a été procédé à l'ouverture des plis. Trois entreprises ont remis une offre : LPF, Laurière et Colas.

L'entreprise Laurière a été contactée pour obtenir des explications, qu'elle a fournies, sur une offre considérée comme anormalement basse.

Il a été décidé ensuite de lancer une négociation avec l'ensemble des trois entreprises, qui ont chacune remis une nouvelle offre.

L'analyse des offres selon les critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation (prix : 55 % ; valeur technique : 45 %) aboutit sur le classement suivant :

- 1- Laurière
- 2 - LPF
- 3 – Colas

Les offres tarifaires sont les suivantes :

<b>Entreprises</b>	<b>Montants TTC de l'offre en €</b>
Laurière	322 938
LPF	353 133
Colas	425 553,72

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, retient l'offre de la société Laurière et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec cette entreprise, les crédits nécessaires étant ouverts au budget.

**Divers :**

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 9 janvier 2015 à 17 h30

Réunion de la commission pour l'aménagement des abords de l'école : 9 janvier 2015 à 15 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.